

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 1^{er} février 2016, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures 05.

Sont présents :

Le maire Réal Turgeon étant absent, le maire suppléant Daniel Blais préside la séance.

et les conseillers suivants :

Carole Brochu
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Bernyce Turmel
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Daniel Blais, maire suppléant, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2016-02-41

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 11 janvier 2016 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 31 janvier 2016 ;
8. Comptes à recevoir ;
 - 8.1. Vente pour non-paiement de taxes ;
9. Gestion administrative ;
 - 9.1. Acquisition d'équipement informatique ;
10. Adoption de règlement ;
 - 10.1. Second projet de règlement no 275-2015 portant sur les dispositions interprétatives, les usages permis dans les cours latérales et arrière, la superficie des enseignes et des panneaux-réclames dans les zones résidentielles RA et RB ou de villégiature (VIL), la dimension des bâtiments secondaires aux usages résidentiels ainsi que l'aménagement paysager et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015 et 272-2015) ;
11. Inspection municipale ;
 - 11.1. Travaux à autoriser ;
12. Inspection en bâtiments ;
 - 12.1. Émission des permis ;

- 12.2. Dossiers des nuisances et autres ;
- 12.3. Programme de mise en conformité des installations septiques ;
- 13. Sécurité incendie ;
 - 13.1. Demandes du directeur ;
 - 13.2. Véhicule d'unité d'urgence ;
 - 13.2.1. Mandat de services professionnels ;
- 14. Comité consultatif d'urbanisme ;
 - 14.1. Demande de dérogation mineure ;
 - 14.1.1. Ferme J.R. Beaudoin et fils inc. ;
 - 14.1.2. Madame Karen Harnois et monsieur Philippe Lambert ;
- 15. Domaine-du-Vieux-Moulin / phase 3 ;
 - 15.1. Offre d'achat ;
 - 15.1.1. Rochette Construction ;
 - 15.2. Autorisation pour l'installation d'affiches publicitaires ;
- 16. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
 - 16.1. Envir'eau Puits inc. ;
 - 16.1.1. Honoraires additionnels ;
- 17. Modifications aux contrats en déneigement ;
 - 17.1. Rue des Mésanges ;
 - 17.2. Rue de l'Exposition ;
- 18. Élections municipales ;
 - 18.1. Reconduction de la division en districts électoraux ;
- 19. Divers ;
- 20. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2016-02-42

3.1. Séance ordinaire du 11 janvier 2016

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens questionnent relativement à la tarification de la collecte des ordures pour les commerces. Certains membres du conseil fournissent les explications appropriées et un suivi sera effectué.

5. CORRESPONDANCE

Le maire suppléant, Daniel Blais, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2016-02-43

Office municipal d'habitation de Saint-Isidore - représentant

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore a un poste à combler au sein du conseil d'administration suite à une démission ;

ATTENDU QUE deux (2) personnes ont manifesté leur intérêt à siéger au sein dudit conseil d'administration ;

ATTENDU QU'un tirage au sort a été effectué ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore nomme monsieur André Tracy pour faire partie du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore, et ce, en remplacement de madame Marie-Claude Lévesque, dont le mandat se termine à l'automne 2017.

Adoptée

2016-02-44 **Consultant Jocelyn Benoit inc. - déjeuner-rencontre**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer à un déjeuner-rencontre sur les ressources humaines organisé par Consultant Jocelyn Benoit inc., qui se tiendra le 3 février 2016 à Saint-Joseph, et ce, sans frais.

Adoptée

2016-02-45 **Gestizone inc. - appui au Programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole de la Fondation de la faune du Québec**

ATTENDU QUE Gestizone inc. est un organisme qui offre des services en ce qui a trait à la mise en valeur, au développement et à l'aménagement des milieux naturels ;

ATTENDU QUE Gestizone inc. compte présenter un projet dans le cadre du Programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole de la Fondation de la faune du Québec, lequel encouragerait les agriculteurs à réaliser des aménagements améliorant la valeur faunique et la qualité de l'eau en milieu agricole sans nuire à l'agriculture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie Gestizone inc. dans leur demande d'aide financière auprès de la Fondation de la faune du Québec pour le projet «*Aménagement d'un marais offrant des habitats fauniques en milieu agricole*» sur le lot 3 028 209.

Adoptée

2016-02-46 **Association des travaux publics d'Amérique - adhésion 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'adhésion de la directrice adjointe des travaux publics, madame Suzy Tanguay, à l'Association des travaux publics d'Amérique pour l'année 2016, au montant de deux cent quatre-vingt-treize dollars et dix-neuf cents (293,19 \$), incluant les taxes.

Adoptée

Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches - journée régionale sur le développement de l'agroalimentaire

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

2016-02-47

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un représentant à participer à la journée régionale sur le développement de l'agroalimentaire organisée par la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, qui se tiendra le 15 février 2016 à Scott, au coût de vingt-huit dollars et soixante-quatorze cents (28,74 \$), incluant les taxes et le dîner.

Adoptée

2016-02-48

MRC de La Nouvelle-Beauce - formation Gonet 6

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la directrice adjointe des travaux publics à participer à la formation Gonet 6 organisée par la MRC de La Nouvelle-Beauce, qui se tiendra le 4 février 2016 à Sainte-Marie, au coût de cent dollars (100,00 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2016-02-49

Club de patinage artistique de Saint-Isidore inc. - ajout à la subvention

ATTENDU QUE par la résolution 2016-01-33, la municipalité de Saint-Isidore octroyait une contribution financière aux organismes à but non lucratif et ce, afin de les encourager à poursuivre leurs buts et objectifs ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une modification à la demande initiale d'un organisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de hausser la contribution financière accordée au Club de patinage artistique de Saint-Isidore inc. d'un montant de mille cinquante dollars (1 050,00 \$), représentant l'inscription de demi-saison de six (6) patineurs mineurs, pour la période de janvier à avril 2016.

Adoptée

2016-02-50

Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce - activités

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation d'une (1) représentante à deux (2) activités organisées par la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce qui se tiendront à Sainte-Marie, soit une conférence de monsieur François Dupuis le 4 février 2016 et au dîner dans le cadre de la Journée de la femme le 10 mars 2016, au coût total de cent trois dollars et quarante-huit cents (103,48 \$), incluant les taxes.

Adoptée

Le conseil convient de :

- maintenir leur décision concernant la tarification pour la collecte des ordures de la résidence et du commerce situés sur le lot 3 029 050 ;
- ne pas modifier la réglementation municipale relative à une construction sur le lot 3 029 092 ;
- prendre note de la participation du directeur adjoint du service incendie au Salon des exposants dans le cadre du Colloque sur la sécurité et incendie à Québec les 15, 16 et 17 février 2016 ;
- transférer au comité d'embellissement et d'écologie la correspondance relative à la campagne annuelle de distribution d'arbres et arbustes par le Conseil de bassin de la rivière Etchemin ;
- autoriser la participation du maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière à la rencontre entourant les Plans de Sécurité civile organisée par la Direction régionale de la sécurité civile et incendie de la Capitale-Nationale et la Chaudière-Appalaches, qui se tiendra le 9 mars 2016 à Sainte-Marie ;
- publiciser le sondage du gouvernement du Canada entourant internet haute vitesse dans le journal Entre-Nous et le site de la municipalité ;
- acheminer à la Bibliothèque Laurette-Nadeau-Parent l'offre d'abonnement aux Cahiers Réussite pour les bibliothèques municipales ;
- approuver la participation du maire à la rencontre avec le Service d'inspection des assureurs incendie qui se tiendra à Sainte-Marie le 2 mars 2016.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- contribution financière au Club de boxe Aly de Sainte-Marie ;
- rencontre annuelle des organismes gestionnaires de lacs et une journée d'information sur l'eau organisées par le Conseil de bassin de la rivière Etchemin ;
- candidature à Villes et villages à la rescousse ;
- campagne de financement de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis ;
- assemblée annuelle du Comité d'accueil et d'intégration des immigrants ;
- financement des travaux de remplacement des installations septiques sur des terrains privés par règlement d'emprunt dont le remboursement est à la charge des propriétaires visés ;
- formation sur l'application «Territoires» organisée par le MAMOT ;
- conférence sur le partenariat transpacifique au Centre de formation agricole de Saint-Anselme.

2016-02-51

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2116 à 2127 inclusivement, les chèques nos 11939 à 11997 inclusivement (le chèque no 11945 étant annulé) et les salaires, totalisant trois cent vingt-sept mille neuf cent vingt-et-un dollars et trente-quatre cents (327 921,34 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 JANVIER 2016

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 janvier 2016.

8. COMPTES À RECEVOIR

8.1. Vente pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT QU'une liste des immeubles, sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, a été déposée au conseil ;

2016-02-52

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve la liste des immeubles à vendre pour taxes impayées et mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, à transmettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce, ladite liste afin que celle-ci entreprenne les procédures conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à enchérir et acquérir, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, l'un ou des immeubles visés par ladite liste, le cas échéant, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal.

Adoptée

9. GESTION ADMINISTRATIVE

2016-02-53

9.1. Acquisition d'équipement informatique

ATTENDU QUE les modules d'AccèsCité Finances - MégaGest Nouvelle génération utilisent des nouveaux outils de développement et offrent une toute nouvelle interface ;

ATTENDU QUE PG Solutions mentionne que l'utilisation de ces outils fait en sorte que notre parc informatique doit être modernisé ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des propositions à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'acquisition d'un nouveau serveur auprès de Solutions GA, au coût estimé de deux mille neuf cent quarante-quatre dollars et cinquante-huit cents (2 944,58 \$), incluant les taxes, l'installation, l'activation et la mise à jour.

Adoptée

10. ADOPTION DE RÈGLEMENT

2016-02-54

10.1. Second projet de règlement no 275-2015 portant sur les dispositions interprétatives, les usages permis dans les cours latérales et arrière, la superficie des enseignes et des panneaux-réclames dans les zones résidentielles RA et RB ou de villégiature (VIL), la dimension des bâtiments secondaires aux usages résidentiels ainsi que l'aménagement paysager et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015 et 272-2015)

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le second projet de règlement no 275-2015 portant sur les dispositions interprétatives, les usages permis dans les cours latérales et arrière, la superficie des enseignes et des panneaux-réclames dans les zones résidentielles RA et RB ou de villégiature (VIL), la dimension des bâtiments secondaires aux usages résidentiels ainsi que l'aménagement paysager et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015 et 272-2015) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1).

Adoptée

11. INSPECTION MUNICIPALE

11.1. Travaux à autoriser

Aucun sujet.

12. INSPECTION EN BÂTIMENTS

12.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de janvier 2016.

12.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de janvier 2016.

2016-02-55

12.3. Programme de mise en conformité des installations septiques

ATTENDU QUE par la résolution 2008-02-31, la municipalité de Saint-Isidore fixait le 31 décembre 2011 comme délai pour la mise en conformité des installations septiques de la totalité des résidences isolées situées sur le territoire ;

ATTENDU QUE par la suite, la municipalité a effectué, dans un premier temps, l'inspection systématique de toutes les résidences considérées à risque de présenter des rejets de pollution dans l'environnement ;

ATTENDU QUE l'inspection des fosses septiques existantes constitue la prochaine étape dans le cadre du Programme de mise en conformité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne que toutes les résidences construites avant 1990 seraient un choix judicieux concernant l'inspection des fosses septiques existantes sur le territoire.

QUE l'ordre de priorité des secteurs pour le traitement des dossiers soit réparti comme suit :

1. Route Kennedy ;
2. Rang de la Grande-Ligne ;
3. Route du Vieux-Moulin ;
4. Entre la rivière Chaudière et le rang de la Rivière ;
5. Rue Sainte-Geneviève ;
6. Rangs Saint-Pierre, Saint-Jacques, Dalhousie et autres.

QUE les informations relatives à la procédure du déroulement des inspections seront publiées dans le journal local.

Adoptée

13. SÉCURITÉ INCENDIE

2016-02-56 13.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Huile à injection <i>Fournisseur : TY Moteur</i>	45,95 \$
240 batteries AA pour téléavertisseurs <i>Fournisseur : Costco</i>	77,67 \$
2 batteries Motorola pour radio portative <i>Fournisseur : Orizon Mobile</i>	216,75 \$

Adoptée

13.2. Véhicule d'unité d'urgence

2016-02-57 13.2.1. Mandat de services professionnels

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire procéder à l'acquisition d'un véhicule d'unité d'urgence pour le service incendie ;

ATTENDU QUE Alain Côté Consultants inc. a transmis une offre de services à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Alain Côté Consultant inc, à préparer un devis descriptif, après rencontre pour confirmation des besoins avec le service incendie, ainsi qu'une estimation du coût relativement à l'acquisition d'un véhicule d'unité d'urgence, au montant forfaitaire de deux mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et cinquante cents (2 299,50 \$), taxes incluses, excluant les frais de déplacement, et ce, tel que mentionné à la première étape de l'offre de services datée du 14 janvier 2016.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé affecté.

Adoptée

14. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

14.1. Demande de dérogation mineure

2016-02-58 14.1.1. Ferme J.R. Beaudoin et fils inc.

CONSIDÉRANT QUE Ferme J.R. Beaudoin et fils inc. est propriétaire du lot 3 028 181 au cadastre du Québec, d'une superficie de vingt-neuf hectares et quatre dixièmes (29,4 ha), situé dans le rang Saint-Pierre à Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT QUE Ferme J.R. Beaudoin et fils inc. désire obtenir un permis de lotissement afin de séparer la résidence existante du reste de la terre, laquelle bénéficie d'un droit acquis de cinq mille mètres carrés (5 000 m.c.) ;

CONSIDÉRANT QUE les normes relatives au frontage du terrain ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de lotissement, soit :

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
<u>Lot situé à l'extérieur d'un corridor riverain (sans égout)</u>		
Largeur sur la ligne avant	45 m minimum	7,01 m

CONSIDÉRANT QUE le chemin d'accès est existant et la résidence est éloignée de la voie publique ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde à Ferme J.R. Beaudoin et fils inc. la dérogation mineure demandée relative à la largeur sur la ligne avant du lot 3 028 181.

Adoptée

14.1.2. Madame Karen Harnois et monsieur Philippe Lambert

Les membres du conseil conviennent de maintenir leur décision de ne pas accorder la dérogation mineure demandée relativement aux normes d'implantation d'un entrepôt forestier sur le lot 3 029 556.

15. DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN / PHASE 3

15.1. Offre d'achat

2016-02-59

15.1.1. Rochette Construction

ATTENDU QUE Rochette Construction a déposé une offre d'achat pour le lot 5 556 039 situé dans la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin» ;

ATTENDU QUE la résolution 2015-02-57 autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'offre d'achat et l'acte de vente relativement aux terrains situés dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin» en autant qu'aucune spécification importante ne soit mentionnée à ladite offre ;

ATTENDU QUE le futur acquéreur demande que l'offre d'achat soit conditionnelle à acquérir le terrain soit lorsque le réseau d'aqueduc sera accessible ou le 5 janvier 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de ne pas accepter l'offre d'achat pour le lot 5 556 039 telle que soumise par Rochette Construction le 18 janvier 2016.

Adoptée

15.2. Autorisation pour l'installation d'affiches publicitaires

Le conseil convient de ne pas acquiescer à la demande de publicité à l'entrée du développement résidentiel, et ce, afin de ne pas créer de précédent et éviter un débordement d'affiches.

16. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

16.1. Envir'eau Puits inc.

2016-02-60

16.1. Honoraires additionnels

ATTENDU QU'une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur la Qualité de l'Environnement concernant le prolongement des réseaux d'égout domestique et pluvial, incluant le service d'aqueduc dans les secteurs ciblés a été déposée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

ATTENDU QUE des informations additionnelles doivent être transmises au ministère afin d'obtenir le certificat d'autorisation pour ledit projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Envir'eau Puits inc. pour des services professionnels en hydrogéologie, au coût estimé de mille quatre cent huit dollars et quarante-quatre cents (1 408,44 \$), incluant les taxes, afin de poursuivre les démarches relativement à la demande d'autorisation déposée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet de prolongement des réseaux d'égout domestique et pluvial, incluant le service d'aqueduc dans les secteurs ciblés, et ce, telle la proposition soumise le 19 janvier 2016.

QUE la présente dépense soit répartie comme suit :

- 50% payé à même l'excédent accumulé non affecté
- 50% payé à même la subvention du MAMOT

Adoptée

17. MODIFICATIONS AUX CONTRATS EN DÉNEIGEMENT

2016-02-61

17.1. Rue des Mésanges

ATTENDU QUE par la résolution 2015-06-179, la municipalité de Saint-Isidore octroyait le contrat pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver dans le secteur urbain pour les saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 à Déneigement et Excavation Dave Labonté ;

ATTENDU QUE la municipalité juge approprié de procéder au déneigement d'une partie de la rue des Mésanges située dans la phase 3 du développement résidentiel ;

ATTENDU QUE l'article 5.2. du devis de déneigement mentionne que l'entrepreneur recevra une rémunération supplémentaire calculée sur la base du prix au kilomètre régulier indiqué au contrat pour l'entretien de nouvelles rues non-comprises à l'article 8 dudit devis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE JACQUES S'ABSTIENT DE SE PRONONCER DÉCLARANT SON INTÉRÊT DANS LE DOSSIER

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser, pour la saison 2015-2016, un montant supplémentaire de deux mille deux dollars et vingt-neuf cents (2 002,29 \$), incluant les taxes, à Déneigement et Excavation Dave Labonté pour l'entretien et le déneigement d'une partie de la rue des Mésanges située dans la phase 3 du développement résidentiel, représentant vingt-sept centièmes de kilomètre (0,27 km).

Adoptée

2016-02-62

17.2. Rue de l'Exposition

ATTENDU QUE par la résolution 2014-09-247, la municipalité de Saint-Isidore octroyait le contrat pour le déneigement du Centre municipal et à la MDJ/Expo, à la salle Amicale, du stationnement avant du CPE des Petits Pommiers, à la caserne d'incendie et une citerne d'eau pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 à monsieur Dave Labonté ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande pour le déneigement de la rue de l'Exposition afin de faciliter l'accès à la Maison des Jeunes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE JACQUES S'ABSTIENT DE SE PRONONCER DÉCLARANT SON INTÉRÊT DANS LE DOSSIER

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser, par saison, un montant supplémentaire de cent soixante-quinze dollars (175,00 \$) pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017 à monsieur Dave Labonté pour le déneigement de la rue de l'Exposition.

Adoptée

18. ÉLECTIONS MUNICIPALES

2016-02-63

18.1. Reconduction de la division en districts électoraux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore procède à la division de son territoire en districts électoraux à tous les quatre (4) ans ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et qu'il indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil demande à la Commission de la représentation électorale de transmettre à la municipalité de Saint-Isidore une copie certifiée conforme de la décision confirmant que cette dernière remplit les conditions pour reconduire la même division.

QUE la municipalité soumette à la procédure de consultation publique la confirmation de la Commission de la représentation électorale de reconduire la même division suivant les dispositions de la Loi.

Adoptée

19. DIVERS

Aucun sujet.

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire suppléant, Daniel Blais, déclare la séance close.

2016-02-64

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 40.

Adopté ce 7 mars 2016.

Daniel Blais,
Maire suppléant

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Daniel Blais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Blais,
Maire suppléant
